

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **15 novembre 2010**

Décision n° **B-2010-1905**

commune (s) :

objet : Marchés communautaires attribués à la société CETE APAVE SUDEUROPE - Autorisation de signer l'avenant collectif de transfert à la société APAVE SUDEUROPE SAS

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Rapporteur : Madame Pédrini

Président : Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : lundi 8 novembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 16 novembre 2010

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Passi.

Absents non excusés : MM. Bret, Reppelin, Daclin, Arrue, Mme Dognin-Sauze, MM. Bouju, Vesco, Julien-Laferrière, Imbert A., Lebuhotel.

Bureau du 15 novembre 2010**Décision n° B-2010-1905**

objet : **Marchés communautaires attribués à la société CETE APAVE SUDEUROPE - Autorisation de signer l'avenant collectif de transfert à la société APAVE SUDEUROPE SAS**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La société CETE APAVE SUDEUROPE a cédé à titre d'apport partiel d'actif à la société APAVE SUDEUROPE SAS sa branche complète et autonome d'activité française (Contrôle non réglementaire, de formation professionnelle, activités de laboratoire et de conseil) aux termes d'une décision prise par les associés de la société APAVE SUDEUROPE SAS en assemblée générale extraordinaire du 30 juillet 2010. La société CETE APAVE SUDEUROPE change de dénomination sociale et devient la société APAVE INTERNATIONAL.

La société APAVE SUDEUROPE SAS, dont le siège social se situe ZI, avenue Gay-Lussac à ARTIGUES (33370) est inscrite sous le numéro RCS Bordeaux 518 720 925-code NAF : 7010Z.

Le présent avenant de transfert vient prendre acte de cette opération et autorise la société APAVE SUDEUROPE SAS à se substituer ainsi à la société CETE APAVE SUDEUROPE (nouvellement APAVE INTERNATIONAL) dans les marchés communautaires dont elle est titulaire à compter de la date de notification de l'avenant.

6 marchés passés avec la Communauté urbaine et non soldés sont concernés :

- Marchés gérés par la direction de la voirie

- . 091639 H - contrôles électriques initiaux des installations de signalisation lumineuse,
- . 09434809 - contrôles électriques initiaux périodiques des installations de signalisation lumineuse,
- . 09387109 - contrôles techniques - travaux de rénovation lourde du tunnel de la Croix-Rousse ;

- Marché géré par la direction de la logistique et des bâtiments

- . 09434109 - mission de contrôle technique pour la construction d'un dépôt pour un agent d'entretien à Bron ;

- Marchés gérés par la direction de l'eau

. 09387009 - contrôles techniques liés à la construction de la chambre de répartition de rejet au Rhône-EPE,

- . 09424209 - mission de contrôle technique/travaux de suppression step de Limonest à Dardilly.

Cet avenant ne change en rien les clauses des marchés susvisés ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant collectif de transfert des marchés communautaires, attribués à la société CETE APAVE SUDEUROPE au profit de la société APAVE SUDEUROPE SAS.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 novembre 2010.